

COTISATIONS POUR L'ANNEE 2025, DE JANVIER A JUIN

IMPORTANT

Pour accéder aux entraînements, vous devez être en ordre de cotisation, assurance, certificat médical et avoir rempli l'ensemble des documents d'inscriptions.

Vous pouvez les demander au secrétariat : secretariat@aquani.be

Ces documents, et la cotisation, doivent être en ordre pour le 30/01/2025.

Sans cela, l'accès au bassin ne sera pas autorisé.

Tableau des cotisations de janvier à juin (€) :

Entraînements	
1 x semaine	320,00
2 x semaine et plus	600,00
3x/semaine et plus	

Une réduction est accordée aux personnes domiciliées au même endroit (mêmes familles) : 5 % sur la deuxième cotisation, 10 % sur la troisième cotisation et suivantes.

Pour les nouveaux membres : avant inscription, un forfait de 25€ est demandé pour 3 essais. Lors de l'inscription définitive (première inscription), le tuba frontal est offert.

Vous avez la possibilité de récupérer une partie de votre cotisation via votre mutuelle.

A chaque nouvelle inscription, il faut ajouter l'assurance de la ligue LIFRAS (valable jusque fin décembre de l'année de l'inscription) : 53€

Dans le formulaire d'assurance, il faut déclarer que vous êtes seulement nageur (NAP).

La cotisation et l'assurance sont à payer sur le compte :

Belfius : Aquani-Nivelles : BE91 0682 2575 3076

MATERIEL :

L'Aquani prête le matériel pour les 3 essais.

Ensuite, chaque nageur doit s'équiper de son propre matériel, à savoir : tuba (25€), petites palmes (Decathlon +/-17€), mini monopalmes (75€), bipalmes de compétition (95€ ou 70€), monopalmes en fibre de verre (170€), sac de monopalmes (60€).

L'Aquani prête les monopalmes et palmes de compétition durant les 3 premiers mois.

Palmes d'entraînement Decathlon :

